



Communiqué

Le 12 décembre 2012

LES COÛTS DU PROGRAMME DE SERVICES DE JUSTICE POUR LA JEUNESSE MONTENT EN FLÈCHE, SELON LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Les dépenses totales du programme des services de justice pour la jeunesse ont augmenté d'au moins 25 % depuis 2005-2006, en raison surtout des coûts liés au personnel, alors que le nombre de jeunes bénéficiant des services a crû de 4 % seulement, mentionne le vérificateur général Jim McCarter dans son *Rapport annuel 2012*.

« Tous les secteurs des programmes de justice pour la jeunesse, sauf les bureaux de probation, ont connu une hausse notable du nombre d'employés à temps plein, a dit aujourd'hui M. McCarter après la publication du Rapport. En outre, le nombre d'agents des services aux jeunes à temps plein travaillant dans des établissements en milieu fermé administrés par le gouvernement a augmenté de 50 %, bien que la population quotidienne moyenne des jeunes dans ces établissements ait diminué de 37 %. »

Comme ce fut le cas dans beaucoup d'autres administrations, la philosophie sous-tendant les services de justice pour la jeunesse en Ontario s'est modifiée au cours des dix dernières années, les services étant maintenant axés sur la réadaptation en milieu communautaire plutôt qu'en milieu carcéral.

En 2011-2012, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a consacré 370 millions de dollars au programme, dont 168 millions en paiements de transfert versés à quelque 200 organismes communautaires. La population quotidienne moyenne du système de justice pour la jeunesse s'établissait à environ 9 200 adolescents – 8 600 étaient sous surveillance communautaire, et 600 étaient pris en charge par un établissement de garde ou de détention pour adolescents (200 en milieu ouvert et 400 en milieu fermé).

Le vérificateur général a notamment fait les constatations suivantes :

- En 2010-2011, en moyenne, environ 50 % des lits dans les établissements en milieu fermé étaient occupés. Au fil des ans, le Ministère a tenté d'améliorer les ratios d'utilisation en réduisant le nombre de places offertes dans le système (en fermant des établissements ou en finançant moins de places dans les établissements existants), mais il prévoit que le taux global d'utilisation ne sera encore que de 58 % en 2012-2013.
- Le coût quotidien moyen par adolescent dans les établissements de garde/détention varie considérablement d'un établissement à l'autre, mais peu d'analyses ont été faites concernant les causes sous-jacentes de cette situation. Par exemple, ce coût allait de 331 \$ à 3 012 \$ dans les établissements de garde en milieu ouvert exploités par un organisme, de 475 \$ à 1 642 \$ dans les établissements de garde en milieu fermé exploités par un organisme, et de 1 001 \$ à 1 483 \$ dans les établissements de garde en milieu fermé administrés par le Ministère.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jim McCarter
Vérificateur général
(416) 327-1326

Christine Pedias
Communications
(416) 327-2336

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour consulter l'intégralité du *Rapport annuel 2012*,
veuillez visiter le site www.auditor.on.ca